

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2006**

Etaient présents : MM. LE POULAIN, DEZERT, LEMEREZ, GRANDIERE, VANDENHERREWEGHE, délégués de la Ville d'AVON

M.M. VALLETOUX, DE TARRAGON, MAHUT, MALAVOY, MIS, Mmes HUGO, GHESQUIERES, REINBOLD délégués de la Ville de Fontainebleau

Ont donné pouvoir: Mme BRECHET à M. GRANDIERE, M. GUIHO à Mme REINBOLD, Mme GUYOU-KREIS à M. LEMEREZ, M. PORTELETTE à Mme GHESQUIERES, Mme RUCHETON à M. LE POULAIN, Mme BLOC à M. DEZERT

Absent : M. LAURENCEAU

Secrétaire de Séance : M. MIS

\* \* \* \* \*

Monsieur VALLETOUX, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des finances, demande à ce que ce point soit reporté à une date postérieure à la réunion d'information qui doit se tenir.

Monsieur VALLETOUX fait valoir que le coût du projet a notablement augmenté et souhaite que les élus bellifontains puissent prendre connaissance des plans avant de délibérer. Il propose que ce point soit reporté à la prochaine séance du 20 décembre prochain.

Monsieur DEZERT répond que 18 mois ont été perdus à cause de la précédente municipalité bellifontaine et souhaiterait ne pas répéter des retards générateurs de surcoûts. Mais il ajoute que ce projet ne pourra aboutir que s'il est porté par les deux villes.

Monsieur DE TARRAGON demande à être associé à ce projet en sa qualité de Vice-Président en charge de l'aménagement, estimant que l'on n'a pas répondu à ses demandes d'information.

Monsieur le Président rappelle qu'en octobre 2005, il a présenté et commenté un rapport annuel prévu par la loi, exposant notamment les projets en cours et leur financement, dont le Pôle Gare. Il rappelle que c'est la CCFA et elle seule qui a

porté le projet de rénovation de la piscine de la Faisanderie, en dépit du désintérêt des élus de l'ancienne municipalité de Fontainebleau.

Il ajoute qu'en dépit des difficultés rencontrées, ce projet a été mené dans les délais. Aujourd'hui le projet en cours est le Pôle Gare sur Avon et demande à ce que, bien entendu, les élus bellifontains participent aux réunions.

Il est précisé que la réunion du 7 décembre prochain en mairie de Fontainebleau sera avancée à 19 h.

Monsieur VALLETOUX déclare que le rapport du Président 2005 synthétisait des dossiers et que les informations communiquées n'étaient pas exhaustives.

Monsieur VALLETOUX demande à ce que Monsieur DE TARRAGON co-pilote ce projet et ajoute que les bellifontains ont voté dans le passé en confiance et souhaitent désormais voter en connaissance.

Monsieur DEZERT indique que la réunion du 7 décembre permettra de répondre aux attentes et interrogations des élus bellifontains afin que ce point soit approuvé le 20 décembre prochain.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE DE REPORTER** ce point à la prochaine séance du conseil communautaire.

#### POINT 9

#### Acquisition d'une emprise de terrain rue de la Petite Vitesse

Monsieur DEZERT, Vice-président en charge des travaux, rapporte que « Dans le cadre de l'aménagement du pôle gare, la rue de la Petite Vitesse est élargie afin d'accueillir un site propre d'accès à la gare routière ainsi que la voirie d'accès au parking de reprise des voyageurs.

L'élargissement de la rue de la Petite Vitesse nécessite son renforcement par la construction d'un mur poids sur la parcelle cadastrée section A numéro 1651, propriété de Réseau Ferré de France. C'est pourquoi, il est nécessaire que la communauté de communes Fontainebleau-Avon acquiert cette parcelle de terrain, nécessaire à la réalisation des aménagements prévues dans le cadre du Pôle Gare.

Réseau Ferré de France a accepté de céder cette parcelle de terrain d'une superficie de 1371 m<sup>2</sup> de au prix de 6 855 euros .

Il est proposé à l'assemblée délibérante de délivrer un avis sur l'acquisition de ce terrain selon les conditions indiquées ci-dessus.

La commission de finances réunie le 21 novembre 2006 a émis un avis favorable. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section A numéro 1651 située rue de la Petite Vitesse à Avon d'une superficie de 1371 m<sup>2</sup> appartenant à Réseau Ferré de France au prix de 6 855 euros et **AURORISE** monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire